

## Éditorial

Jurgen Pesot

---

Volume 3, Number 2, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/35002ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Association des cinémas parallèles du Québec

**ISSN**

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this document**

Pesot, J. (1982). Éditorial. *Ciné-Bulles*, 3(2), 1–1.

## Éditorial

L'événement le plus marquant depuis la mise sous presse du premier numéro de Ciné-Bulles est, sans conteste, la publication du "rapport Fournier", c'est-à-dire du rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel, présidée par Guy Fournier. Cela est vrai aussi bien pour le cinéma au Québec en général que pour les salles parallèles en particulier. Après les nombreuses tentatives de réaménagements et de relance, toutes inefficaces ou maladroites (souvenez-vous du fameux livre bleu du ministre des Affaires culturelles de 1978, Louis O'Neill), on assiste enfin à un déploiement de courage, de bon sens et d'honnêteté. De surcroît, en regard des traditionnelles divisions du milieu cinématographique québécois, il est tout à fait remarquable que ce rapport semble rallier tous les intéressés. Les seules voix discordantes sont sans doute celles des personnes ou des corporations, qui, jusqu'ici, profitaient de la situation: les fabricants de vidéocassettes, qui ne profiteront plus de la piraterie des repiquages, les municipalités, qui ne pourront plus détourner la taxe d'amusement de 8% sur les billets d'entrée, etc.

Le rapport se présente comme un vaste ensemble de recommandations, précédé d'une analyse de la situation et suivi d'une proposition de projet de loi. Si le projet venait à être adopté, cela stimulerait le cinéma au Québec à tel point que les cinémas parallèles, eux aussi, auront de nouveau le vent dans les voiles. Des mécanismes, assortis de subventions, sont prévus pour encadrer cette relance. Une seule condition est posée, et on ne peut que l'approuver avec enthousiasme: le réseau parallèle doit, loin de concurrencer l'exploitation commerciale, jouer un rôle complémentaire d'information, d'éducation, d'animation du public. En échange, fini le temps des tiraillements, des négociations inégales, des succès démoralisants dus à l'absence actuelle de structures et d'instruments de travail. Dès que nous aurons reçu une autorisation à cet effet, nous reproduirons, dans ces pages, la partie du rapport qui nous concerne.

Mais il n'y a pas que le "rapport Fournier". Nous ne l'avons pas attendu pour être actifs. Au moment d'aller sous presse, vous aurez été invité à participer à la "promotion spéciale" consécutive au marché du film à Rimouski. Il est trop tôt pour en évaluer l'impact, mais j'espère, dans votre intérêt comme dans celui de notre Association, que vous aurez été en mesure d'y réagir positivement.

Le conseil d'administration a également fait un pas de plus dans la mise sur pied de deux stages de formation à l'intention des membres de l'A.C.P.Q. Un premier, de courte durée, visera à donner aux participants la compétence nécessaire dans la manipulation d'équipement 16mm. Ce stage de projectionniste aura lieu fort probablement dans la deuxième moitié de janvier. Le second, d'une durée de deux jours, a pour objet la formation en animation cinématographique. Il ne faut pas confondre "animation cinématographique", c'est-à-dire la création d'un lieu d'échange avec et entre les spectateurs d'un film au sujet du film même (langage, idéologie, contenu informatif, etc.), avec "animation par le film", où le cinéma ne constitue qu'un point de départ ou un outil. Initialement prévu pour novembre, des circonstances incontrôlables nous forcent à remettre ce stage à janvier, ce qui a pour avantage de pouvoir le combiner avec le stage de projectionniste. Nous vous donnerons des précisions dans le numéro de décembre; d'ici là, préparez-vous mentalement à venir passer la fin de semaine du 22-23 janvier prochain à Montréal (financièrement, l'Association pourra vous donner un coup de main....).

Bon cinéma!

**JURGEN PESOT, président**



Double suicide à Sonezaki